ILS SONT SUR INTERNET QUELQUES MINUTES APRÈS LE DÉBUT DES ÉPREUVES

Bac : d'où viennent les sujets publiés ?

Le deuxième jour des épreuves du baccalauréat a été marqué, tout comme le premier jour, par la publication des sujets d'examen sur les réseaux sociaux. Le ministère de l'Education a procédé à la fermeture de l'une des principales pages Facebook qui diffusait les sujets. Les syndicats du secteur, de leur côté, réclament des sanctions et rejettent l'implication des enseignants et des candidats.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Le département de Nouria Benghabrit a démenti hier avoir eu recours à la coupure des réseaux 3G et de la 4G. Pourtant, plusieurs usagers n'ont pas réussi à accéder à internet via ces deux technologies. Mais la coupure n'a pas touché l'ensemble des opérateurs.

Le ministère de l'Education a procédé, toutefois, à la fermeture de la page Facebook «Bac 2017 yes we can», depuis hier. Il s'agit de l'une des principales pages où les sujets des examens, des vrais comme des faux, ont été diffusés. C'est sur cette page également que les sujets du BEM ont été largement diffusés avec leurs corrigés. Et depuis dimanche, elle a servi d'espace pour la publication des sujets du bac et de leurs corrigés, après quelques minutes du début des épreuves.

Cependant, les sujets des mathématiques sur lesquels ont planché hier les candidats des filières scientifiques et le sujet d'arabe destiné aux filières littéraires ont été diffusés après quelques minutes du début des épreuves. Qui est derrière ces actes ? Les syndicats du secteur rejettent catégoriquement l'implication des élèves et des enseignants chargés de la surveillance. Meziane Meriane, coordonnateur du Snapest, explique que l'objectif de la fuite des sujets de l'année dernière était de casser le bac et créer l'anarchie. Il s'agit, selon lui, d'un règlement de comptes qui répondait à une idéologie politique. Or, pour cette année, dit-il, le but c'est la triche et le copiage.

Les auteurs, dit-il, ne peuvent pas être les enseignants. Pourquoi ? Ces derniers, explique le syndicaliste, ne sont pas en possession des sujets. Selon lui, il faut chercher du côté où se trouvent les sujets. «La commission d'enquête doit chercher dans quel centre d'examen les sujets ont été sortis, c'est là où se situe la responsabilité», estime M. Meriane. La triche, poursuit-il, ne peut pas se faire uniquement à l'intérieur des classes d'examen. Ce dernier pointe du doigt des secrétariats du bac. «Je ne discrédite pas tous les secrétariats du bac mais je dis que certains peuvent tricher au profit d'un candidat et c'est à la commission d'enquête de déterminer la faille avec exactitude», dit-il.

Messaoud Boudiba du Cnapest, de son côté, est catégorique : la faille ne peut venir ni de l'Onec, ni des Directions de l'éducation, ni des centres d'examen. Ces trois points, dit-il, sont sous haute surveillance. Le cheminement des sujets entre ces trois endroits est soumis, selon lui, à une forte sécurisation de la part des services de sécurité et le risque ne peut pas venir de là.

Les responsables, poursuit-il, ne peuvent pas être non plus les enseignants ou les candidats. Les enseignants n'ont pas le droit de garder le sujet d'examen avec eux. Ces derniers, dit-il, ne font que la distribution des sujets. Il a expliqué qu'il y a vingt élèves par classe et trois enseignants surveillants, issus des trois cycles scolaires. Affirmatif, il dit que «l'enseignant ne peut pas photographier le sujet de l'élève et le publier ensuite». La source ne peut pas être également un candidat, puisque, souligne-t-il, les sujets sont diffusés après un quart d'heure du début des épreuves et le candidat n'a pas encore le sujet en sa possession à ce moment-là. Le Cnapest se demande qui peut être en possession du sujet à l'heure où les sujets ont été publiés sur les réseaux sociaux et à qui profite cet acte. Ces auteurs, dit-il, ont sûrement des garanties pour récidiver sans en craindre les conséquences.

Photo : DR

Les fuites ont été enregistrées 15 minutes après les épreuves.

Entre-temps, la ministre de l'Education estime qu'il faut faire la différence entre la fuite des sujets et leur publication sur les réseaux sociaux.

S. A.

AU PREMIER JOUR DES ÉPREUVES DU BAC

11% du taux d'absentéisme et 69 cas de tentatives de triche enregistrés

Le ministère de l'Education nationale a enregistré 69 cas de tentatives de fraude, au premier jour des épreuves du baccalauréat. Selon ce département, ces cas sont liés essentiellement à l'utilisation des téléphones portables dont les auteurs risquent entre cinq et dix ans d'exclusion.

Quant au taux d'absentéisme, il est de 11, 39%. La plupart des absences ont été enregistrées auprès des candidats libres, contre 1,59% au sein des candidats scolarisés. Le département de Nouria Benghabrit rappelle que tout retard enregistré au-delà de 9h privera le candidat de cet examen. Des mesures, rappelle-t-on, mises en place dans le cadre de la sécurisation des épreuves.

S. A.

COMPLEXE SIDER EL HADJAR

Colère des sidérurgistes

Les sidérurgistes du complexe d'El Hadjar sont en colère et ils le font savoir. A travers leur syndicat, ils pointent du doigt ceux qui menacent leur outil de travail.

En plus clair, les importateurs de produits sidérurgiques. Noureddine Amouri, secrétaire général du syndicat de l'entreprise, estime que ces derniers temps, certains, à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine, complices des importateurs de rond à béton et d'acier agissent pour empêcher le complexe de produire et commercialiser afin de faire face aux frais engendrés par la production. Sinon comment expliquer, selon lui, que l'ordre de débloquer un crédit d'exploitation pour le complexe sidérurgique El Hadjar, dont nous avons eu vent, donné par le premier ministre, Abdelmadjid Tebboune, depuis un certain nombre de jours déjà, ne soit pas débloqué. Ce crédit aurait permis, selon Noureddine Amouri, de faire face aux salaires et aussi de pouvoir honorer les factures des fournisseurs. «Nous ne permettrons jamais à quiconque de porter atteinte aux intérêts des 4 500 travailleurs et de leur outil de production», averti le secrétaire général du syndicat du complexe d'El Hadjar.

Les travailleurs ne peuvent rester les bras croisés devant cette situation, affirme Amouri, ajoutant qu'ils redoublent de vigilance pour faire échouer toutes les manœuvres qui s'apparentent à du sabotage de leur usine. Pourtant, lors de la conférence de presse tenue au début du mois de mai écoulé, les responsables du complexe étaient heureux de faire état de la réussite de la reprise de la production qui a concerné toutes les installations, qui étaient totalement à l'arrêt depuis 20 mois.

Après leur réhabilitation, réalisée en deux phases pour un montant global de 720 millions de dollars, la première phase de réhabilitation de ces installations a concerné la PMA, le HF n°2, ACO 1, nécessitant une enveloppe financière de 437 millions de dollars. Le reste a servi à remettre en l'état les 3 aciéries, les laminoirs et autres équipements de production. Le cap des 3 000 tonnes d'acier liquide par le Haut Fourneau N°2 et de 900 à 1100 tonnes de rond à béton par les laminoirs, a été atteint durant cette période. Et même quelque 4 700 tonnes de fonte gueuse ont été produites. Cette fonte spéciale est destinée à l'exportation.

Les responsables avaient aussi planifié de reprendre leur place de premier fournisseur national des produits sidérurgiques. Pour cela, ils avaient initié un process de production en 3x8, dans le but de résorber progressivement la lourde dette à hauteur de 104 milliards de Dinars et faire face aux difficultés de paiement des salaires. Mais, voilà que surgit cette affaire d'importateurs de produits sidérurgiques qui seraient, selon le syndicat du complexe, derrière le blocage de la production du complexe.

A. Bouacha

CONCERTATIONS SUR LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

Zemali mise sur la réactivité des partenaires

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a indiqué que la promulgation du nouveau texte dépendra du temps que prendront les différents partenaires impliqués dans les concertations sur le nouveau texte.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - «Le nouveau code du travail ne sommeille pas dans les tiroirs du ministère du Travail. La première mouture du texte a été transmise aux différents partenaires, certains nous ont répondu et donné leurs observations. Nous avons corrigé (ce texte) et nous l'avons retourné à nos partenaires et nous sommes dans l'attente d'une réponse.»

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali, se disant convaincu que la coordination et le dialogue avec les différents partenaires sociaux et économiques sont susceptibles d'aboutir à un résultat.

Le ministre, qui s'exprimait en marge de la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants (12 juin), a déclaré que ses services vont contacter à nouveau les partenaires et, chose nouvelle, «nous allons leur fixer un délai pour donner leurs observations ; passé ce délai, ceux qui n'ont pas répondu sont considérés comme consentants».

D'autre part, le ministre a estimé nécessaire de revoir le système de la Sécurité sociale algérien basé, rappelons-le, sur les seules cotisations des salariés. «Alors que dans certains pays comme la France le système de la Sécu bénéficie du soutien du Trésor public», souligne Zemali, pour qu'«il est primordial de chercher des solutions durables pour garantir la pérennité de ce système «unique au monde».

Le ministre ne dit pas davantage sur la forme que prendra cette révision. Par ailleurs, s'exprimant sur le sujet du travail des enfants, Mourad Zemali a soutenu que les enquêtes effectuées par les services habilités, notamment l'Inspection générale du travail (IGT), tendent toutes à démontrer que le travail des enfants existe à des taux très faibles, soit 0,5% des enfants au travail par rapport aux effectifs des travailleurs présents sur les différents lieux de travail contrôlés, et la tendance mettant en évidence le travail des enfants en milieu professionnel est toujours en baisse.

Le taux de prévalence dans le secteur informel n'est pas connu du fait de la difficulté de le contrôler, avance encore Zemali qui insiste, toutefois, que cette sphère informelle ne sera pas négligée et qu'un travail sera effectué dans le sens de plus de contrôle. Et même si la prévalence du phénomène est marginale en Algérie, le ministre du Travail appelle à ne pas baisser la garde et à poursuivre les efforts en vue d'endiguer totalement ce phénomène.

Sur le plan des actions favorisant la lutte contre le travail des enfants, le ministre a rappelé que la LFC 2015 a durci considérablement les sanctions à l'encontre des employeurs faisant travailler des enfants. Des sanctions qui peuvent varier entre 10 000 et 20 000 DA alors qu'elles étaient de 1 000 à 2 000 DA dans la loi du travail de 1990.

Le ministre du Travail préside aussi une commission intersectorielle de lutte contre le travail des enfants, regroupant 12 secteurs. Des actions d'information et de sensibilisation sont initiées en faveur des enfants et de leurs parents.

Y. D.